

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Les sportifs peu scrupuleux des mesures barrières



Des sportifs rassemblés devant le stade Alphonse-Massamba-Débat

L'autorisation de pratiquer le sport individuel dans le strict respect des mesures barrières est mal interprétée par certaines personnes au regard des grands rassemblements constatés les dimanches sur les esplanades du stade Alphonse Massamba-Débat, du complexe sportif de Kintélé et de la corniche.

En effet, professionnels et amateurs des sports de compétition ou de maintien ainsi que des clubs de fitness se massent, dans une atmosphère d'ambiance, sur ces espaces publics foulant aux pieds la distanciation physique inscrite parmi les mesures édictées pour rompre la chaîne de propagation du coronavirus.

Page 9

Renforcer la prise en charge des structures sanitaires privées

L'Alliance du secteur privé de la santé a reçu des équipements médicaux destinés à la prévention et à la prise en charge des malades atteints du coronavirus, conformément au protocole sanitaire entre le gouvernement et cette organisation privée.

« Face à la Covid-19, la mutualisation des efforts entre les secteurs public et

privé de la santé permet d'élargir l'offre de soins en qualité et en quantité », a déclaré le président de l'Alliance du secteur privé de la santé, Jean Daniel Ovaga, qui a paraphé avec la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, le protocole redynamisant la coopération entre les deux parties.

Page 4

LITIGE CONGO-SÉBASTIEN MIGNÉ

Le gouvernement soumis au paiement d'une somme de 320 millions FCFA



Statuant sur le litige opposant l'ancien sélectionneur des Diables rouges, Sébastien Migné au Congo, la Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) a enjoint la partie congolaise de payer, au profit du technicien français, plus de 297 millions FCFA, pour rupture de contrat sans cause et plus de 13 millions FCFA d'arriérés de salaire.

Outre ce montant, la partie congolaise est également soumise au paiement de près de 9 millions FCFA à la Fifa au titre des frais de procédure.

Page 16

AFRIQUE CENTRALE

Deux nouveaux actionnaires dans le capital de la BDEAC



L'assemblée générale de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a approuvé, hier, l'entrée de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique et du Fonds de solidarité africaine dans le capital de cette institution financière pa-

nafricaine.

L'arrivée de ces deux nouveaux actionnaires constitue une importante pierre dans l'opération d'augmentation des avoirs de la banque et renforce de ce fait les liens existant entre ces deux institutions et la BDEAC.

Page 3

EDITORIAL

La Libye encore ...

Page 2

ÉDITORIAL

La Libye encore ...

Alors que s'aggrave, sur le terrain, le conflit qui achèvera de détruire la Libye si rien n'est fait pour contraindre les puissances extérieures à se retirer du champ de bataille qu'elles ont créé en faisant abattre Mouammar Kadhafi il y a neuf ans puis en soutenant, armes à la main, les clans qui s'affrontent depuis lors il convient, une fois encore, de répéter cette évidence qui finira tôt ou tard par s'imposer à tous : seuls les Libyens peuvent résoudre le problème que l'assassinat programmé du « Guide » a provoqué et, contrairement à ce que prétendent ces mêmes puissances extérieures, ils ont tous la volonté d'y parvenir en restaurant l'unité qui leur avait permis hier de se libérer des tutelles étrangères.

Quitte à nous répéter une fois de plus – car nous ne cessons de défendre cette cause légitime dans nos colonnes – il est évident que la communauté internationale dans son ensemble doit contraindre la Turquie, la Russie, le Qatar, l'Égypte, les Emirats arabes unis, mais aussi les puissances moins visibles telles que la France, l'Angleterre, les États-Unis à cesser de jeter de l'huile sur le feu. Si elle ne le fait pas rapidement c'est toute l'Afrique du nord, le Sahel et le Sahara, la Péninsule arabique, la Méditerranée orientale et même l'Europe méridionale qui paieront au prix fort l'erreur historique que leurs dirigeants commettent en ce moment. Une erreur d'autant plus insupportable que ces interventions ont pour seul but de prendre le contrôle des vastes champs d'hydrocarbure que Mouammar Kadhafi avait su mettre en valeur lorsqu'il détenait le pouvoir.

Seul le peuple libyen, avec l'appui affirmé et concret de la communauté africaine, peut réussir à rapprocher les frères ennemis qui s'affrontent les armes à la main, à résoudre donc le différend artificiel qui les oppose. Nous en avons eu la preuve ces dernières années lorsque l'Union africaine a créé le Comité de haut niveau sur la Libye que préside Denis Sassou N'Gusso et qui a réuni chez nous le Haut Conseil des villes et des tribus libyennes pour une concertation dont le meilleur serait sorti à coup sûr si les puissances extérieures l'avaient écouté.

Que les choses soient donc claires : ou bien la raison l'emporte sur l'intérêt égoïste des puissances extérieures et la paix reviendra très vite en Libye, ou bien l'inverse continue de se produire et la crise en cours va prendre une dimension que plus personne ne saura, ne pourra gérer.

Les Dépêches de Brazzaville

DROITS HUMAINS

Les magistrats congolais renforcent leurs capacités

Un atelier destiné aux magistrats impliqués dans la chaîne de délivrance des certificats de nationalité sur l'apatridie s'est ouvert à Brazzaville, sous la direction de Quentin Banga, administrateur national de protection au HCR.



Photo de famille/Adiac

Cet atelier, qui va durer deux jours, porte sur la loi du 20 janvier qui définit les modalités d'acquisition de la nationalité congolaise, autorise au juge d'instance de la résidence du requérant de délivrer un certificat de nationalité congolaise à toute personne qui en a le droit (en son article 95). Ces mêmes prérogatives sont reconnues à la direction des Affaires civiles et du Sceau (DACS) qui, de manière spécifique, a compétence sur toutes les questions relatives au statut des personnes, à l'état civil, à la nationalité congolaise, qui ont vu malheureusement leurs requêtes être rejetées ou classées sans suite pour des raisons non élucidées à ce jour.

Conjointement facilité par les experts du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones (MJDHPPA) et ceux

du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), cet atelier vise trois objectifs : identifier les goulots d'étranglement liés aux questions de nationalité ; répertorier les différents acteurs et leurs rôles dans le processus de délivrance des justificatifs de nationalité ; et enfin, identifier les différentes possibilités de concessions par secteurs à l'effet de faciliter l'accès aux justificatifs de nationalité.

« Plusieurs causes seraient à l'origine de cette situation ; notamment l'implication du personnel informel dans la chaîne de réception des demandes de certificat de nationalité, l'utilisation des faux documents d'état civil par les usagers, le coût élevé des certificats de nationalité, la perte des documents d'autrui par les plantons/auxiliaires de justice, l'ignorance de la procédure par certains usagers, etc. », a précisé Quentin Banga, administrateur

national de protection au HCR dans son discours d'ouverture.

Ainsi, a-t-il poursuivi, le débat entre les participants sera focalisé sur la limitation des risques d'apatridie dus à la non-délivrance des justificatifs de nationalité, il est important qu'un diagnostic soit fait sur tout le processus afin d'identifier les causes réelles à la base de ces dysfonctionnements et de régler de manière définitive la question.

Notons qu'au cours des travaux plusieurs présentations seront faites, suivies des travaux de groupe sur les thèmes suivants : cartographie des acteurs intervenant dans l'examen des demandes de nationalité et de la délivrance des certificats de nationalité (Qui fait quoi, où et comment ?) ; problèmes rencontrés dans la chaîne de délivrance des certificats de nationalité ; et enfin, facteurs de risque d'apatridie, populations à risque et moyens préventifs.

Guillaume Ondzé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingnamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Deloume, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzongi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

AFRIQUE CENTRALE

Deux nouveaux actionnaires intègrent le capital de la BDEAC

L'assemblée générale de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a approuvé, le 13 juillet, l'adhésion du Fonds de solidarité africain et de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique.

La BDEAC poursuit sa politique d'élargissement aux capitaux étrangers, après l'entrée il y a quelques mois de la Banque africaine de développement, du Royaume du Maroc et du Fonds koweïtien. Ces nouvelles participations traduisent, à en croire le président de la BDEAC, Fortunato Mbo Nchama, la bonne santé de la banque et l'attractivité du marché sous-régional.

En effet, le bilan de l'exercice 2019 affiche un résultat net bénéficiaire en hausse de 32%, soit plus de 15 milliards FCFA contre 11 milliards FCFA en 2018. Mieux, le total du bilan s'établit à 459,8 milliards FCFA, par rapport à 428,6 milliards l'année précédente. « L'assemblée générale des actionnaires s'est réjouie de la solidarité croissante des



activités de la banque qui continue d'afficher un bon niveau de rentabilité malgré les vents contraires qui continuent de souffler dans les économies de la sous-région », a estimé Fortunato Mbo Nchama.

L'attractivité de l'institution financière communautaire est en partie liée aux

réformes menées au cours de ces dernières années en matière de financement et de suivi de la mise en œuvre des projets. Par exemple, l'octroi d'un prêt ou crédit, souvent à des structures étatiques, la BDEAC impose des conditions suspensives pour un décaissement et des conditions d'exécution.

« Notre mission consiste non seulement à décaisser des subventions, mais aussi à faire le suivi pour que les financements accordés soient effectivement utilisés conformément aux termes de référence des projets retenus par la banque (...) Il y a aussi des cas où après un pre-

mier ou deuxième décaissement, nos équipes d'inspections découvrent que les subventions accordées n'ont pas été utilisées à bon escient », a signifié le patron de la banque.

L'un des faits marquants de la 64e session ordinaire de l'assemblée générale de la BDEAC tenue en visioconférence ce lundi, c'est le changement à la tête de l'instance dirigeante de la banque assurée désormais par le ministre centrafricain des Finances et du Budget, Henri-Marie Dondra. À noter que les principaux actionnaires demeurent les six pays membres de la Cémac, avec plus de 50% d'actions. Il s'agit du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad.

Fiacre Kombo

DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société Congo Dejia Wood Industry mise en demeure

La sanction a été prononcée lors de la visite des installations de cette société forestière par la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, dans le district de Kellé, département de la Cuvette Ouest, du 7 au 8 juillet.

La notion de la protection de l'environnement a des procédures que toute société doit respecter. Certes, il y a aussi le fait que ces sociétés créent des emplois, payent des taxes au niveau de l'État, mais cela n'empêche pas qu'ils se conforment à la loi, dans le cas d'espèce, aux normes environnementales. C'est dans ce contexte qu'interpellée sur la non-conformité des documents, par la société Congo Dejia Wood Industry, la ministre du Tourisme et de l'Environnement, Arlette Soudan-Nonault, a effectué une visite de terrain sur le site de cette société.

D'une superficie de 613 hectares, la société d'exploitation forestière Congo Dejia Wood Industry, située à environ 100 km de Kellé, a signé un contrat de partenariat avec l'État congolais en date du 2 août 2007. Paradoxalement, cette unité forestière d'aménagement de Mbomo - Kellé dans la zone 4 Cuvette ouest, du secteur forestier nord, ne

respecte pas les normes environnementales. « ... Je ne peux pas comprendre que nous percevons des taxes alors que la structure n'est pas en conformité avec des textes environnementaux », s'est-elle interrogée.

La ministre du Tourisme et de l'Environnement est claire là-dessus. Nul n'est censé ignorer la loi dans le pays dans lequel il s'implante, dit-elle. La société Congo Dejia Wood Industry

est implantée au Congo en 2007. Depuis lors, elle n'a jamais réalisé un plan d'aménagement, ni réaliser une étude d'impact environnemental et social comme l'exige la loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement qui stipule à son article 2 : « Tout projet de développement économique en République populaire du Congo doit comporter une étude d'impact sur l'environnement... ».

En cela, cette société ne dispose pas le certificat de conformité environnemental qui est la pièce administrative délivrée par le ministre en charge de l'environnement après validation du rapport de l'étude d'impact environnemental et social. Au regard de ce qui précède, la ministre a mis en demeure la société Congo Dejia Wood Industry conformément aux articles 45, 46 et 47.

Echange avec les élus locaux

Avant de regagner Brazzaville, la ministre du Tourisme et de l'Environnement a échangé avec les élus locaux présents à Kellé, les représentants des administrations et de la force publique, les chefs de quartier. Arlette Soudan-Nonault a profité de l'occasion pour les informer de la levée de la mesure de mise en demeure prononcée à l'endroit de la société AGIL Congo en 2019 et en même temps de la fermeture provisoire de la société Congo Dejia Wood Industry.

Notons qu'après la sanction de Congo Dejia Wood Industry, le préfet du département de la Cuvette ouest a instruit ses services séance tenante de laisser des agents de la force publique sur les lieux. Ensuite, il prendra des dispositions selon la loi pour fermer tous les bureaux ainsi que le portail.

Bruno Okokana



Le bois exploité par la société Dejia Wood Industry (crédit photo/Adiac)

COVID-19

Les structures sanitaires privées dotées d'équipements de riposte

Le gouvernement a mis à la disposition de l'Alliance du secteur privé de la santé un lot d'équipements pour renforcer la prévention et la prise en charge de la pandémie de Covid-19 conformément au protocole sanitaire qui lie les deux parties.

« Face à la Covid-19, la mutualisation des efforts entre les secteurs public et privé de la santé permet d'élargir l'offre de soins en qualité et en qualité », a expliqué le président de l'Alliance du secteur privé de la santé, Jean Daniel Ovaga, après avoir signé, le 10 juillet à Brazzaville, avec la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, le protocole sanitaire qui redynamise la coopération déjà existante entre les deux parties en vue de renforcer la capacité de riposte à la pandémie.

Le protocole sanitaire prévoit, entre autres, la dotation des formations sanitaires dudit secteur en médicaments, en matériels de protection et autres intrants indispensables à la lutte contre la Covid-19. Juste après la signature, Jean Daniel Ovaga en a reçu un lot, des mains de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo. La formation des prestataires des structures sanitaires privées sur l'utilisation des supports, protocoles algorithmes décisionnels est également prévue par ce protocole.

Pour sa part, le secteur privé de la santé mettra en place une unité de pré-triage, rendra gratuit le traitement spécifique des cas Covid-19, les prélèvements en contre-partie de la dotation

en matériel et autres intrants. Il s'agira, par ailleurs, pour les structures privées de proscrire l'utilisation des tests rapides comme moyen de diagnostic, d'assurer la prise en charge des

comorbidités, de référer sous consentement du patient tout cas grave vers les sites officiels de prise en charge conformément aux algorithmes décisionnels.

Ce protocole a une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction après évaluation par les parties engagées. Celles-ci sont libres de le modifier ou de le résilier à condition de le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie un mois avant la mise en application de la modification ou de la résiliation. En cas de litige né de l'interprétation ou de l'exécution dudit protocole, les parties privilégient le règlement à l'amiable. En cas d'échec à l'amiable, l'une des parties peut saisir une juridiction compétente.

En rappel, la majorité des cas liés à la Covid-19 passent d'abord par des structures sanitaires privées avant d'arriver dans les hôpitaux publics à un stade avancé où parfois plus rien ne peut être rattrapé. Aussi, selon l'Organisation mondiale de la santé, le secteur privé représente 56% d'offres de soins contre 44% d'offres publiques. D'où la nécessité de lui donner les moyens pour être au diapason face à la pandémie.

Rominique Makaya



Remise symbolique d'équipements après la signature du protocole

« Face à la Covid-19, la mutualisation des efforts entre les secteurs public et privé de la santé permet d'élargir l'offre de soins en qualité et en qualité »

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

EXPÉRIENCE

Le Sauna à la congolaise ou le « Tchioko » peut traiter le coronavirus

D'après une étude empirique du Dr Sylvère Malonga, médecin américain d'origine congolaise vivant entre Brazzaville et Chicago aux Etats-Unis, le Sauna tel qu'il est fait à la congolaise guérirait la maladie de coronavirus grâce à ses effets thérapeutiques.

« L'élévation mécanique de la température du corps par le Tchioko permet aux cytokines d'envoyer un message à l'hypothalamus qui est au cerveau de dire au système immunitaire de mobiliser les anticorps, les macrophages, leucotriènes de faire la sentinelle sur le corps pour se débarrasser des corps étrangers, dans ce cas le virus du coronavirus », souligne l'étude du Dr Malonga.

C'est dans une lettre publiée le 10 juillet à l'attention de ses « chers compatriotes et autorités gouvernementales » que le médecin a dressé les résultats de son observation, réalisée sur des expériences vecues, capable de répondre aux aspirations des Congolais.

« Je m'adresse à vous tous pour apporter une solution à la congolaise pour enrayer ce mal qui sévit notre pays et le monde entier », appelle le Dr Sylvère Malonga.

Pour préparer ce sauna la formule est simple, précise-t-il. Il faut d'abord se procurer d'un sceau en métal ou une grosse marmite, la remplir avec les diverses feuilles comme celles de manguiers, d'avocatier, de Safou, de citronnelle, etc puis mélanger avec assez d'eau et porter le tout à ébullition complète. Prendre ensuite une chaise basse et mettre le contenu bouilli sous les pieds, se couvrir de plusieurs draps ou des couvertures lourdes afin de créer un champ hermétiquement fermé.



Dr Sylvère Malonga

Il ne restera plus qu'à humer la chaleur et les vapeurs du contenu pendant 10 à 15min et transpirer abondamment.

Si la pratique est bien connue au Congo où plusieurs cultures usent des différentes recettes depuis, le Dr Malonga y apporte une preuve scientifique suffisante pour l'utiliser comme alternatif à la médecine moderne. « Par défaut de vaccin et de traitement efficace de coronavirus, notre médecine non conventionnelle pourra répondre », assure-t-il.

« L'élévation de la température du corps par le Tchioko relaxe les vaisseaux sanguins superficiels et intérieurs afin que la circulation du sang atteigne

tous les organes affectés. Le flux du sang permet aussi d'approvisionner les organes atteints par le virus en nutriments, en oxygène et en anticorps afin

que ces organes ne meurent pas. Pour éviter le collapse de ses organes qui peut entraîner la mort de l'organisme », explique le Dr Malonga.

Le médecin va plus loin. Selon lui, « l'élévation de température par le tchioko atténue le virus dans le corps, en défigurant ses protéines, du coup il devient moins virulent et voire même sa mort in vitro ».

Homologuer la pratique du sauna dite tchioko

En même temps que le médecin congolais propose aux autorités l'adoption de ce traitement pour des sujets présentant des symptômes, il appelle son homologation comme pratique tenant compte des recommandations des experts. Il suggère l'ouverture d'une recherche scientifique à ce sujet afin que les résultats soient publiés dans les journaux scientifiques.

« Le gouvernement à travers la

task force pourrait mettre les moyens financiers à ce groupe de scientifiques pour élaborer une publication concernant les attributions et les prouesses du Tchioko », conseille-t-il appelant à l'occasion au respect des mesures barrières et de prévention. Le Dr Sylvère Malonga n'est pas à sa première contribution depuis de début de la pandémie au Congo. En avril dernier, quelques jours seulement après l'annonce du confinement, il alertait déjà sur les bienfaits du port obligatoire du masque par tous, expliquant que le confinement n'était pas la solution idoine.

Le Congo affiche à ce jour un peu plus de 2200 cas de contaminés au Covid-19 avec 615 patients guéris. Alors que la courbe est encore loin d'atteindre son véritable pic, la multiplication des moyens thérapeutiques et de prévention, à l'instar du Sauna à la congolaise, est une piste à bien découvrir.

Quentin Loubou

DISTINCTION

Un Congolais élevé au rang de Doctor Honoris Causa par l'École de Commerce de Lyon

Lors de la célébration d'un double événement à Lyon, l'écrivain-chercheur Michel Innocent Peya a reçu la distinction doctorale Honoris Causa.

C'était à l'occasion de la remise du trophée Gaïa 2020 de la Conférence internationale pour l'Afrique attribué à Denis Sassou N'Guesso, président du Congo-Brazzaville, pays dans lequel est domicilié le Fonds bleu pour le développement durable du Bassin du Congo. Ce Fonds répond à de nombreuses exigences dont deux majeures pour cette sous-région d'Afrique : « préserver les forêts de cette zone du continent, deuxième réservoir de carbone du monde après celui du Bassin de l'Amazonie, tout en garantissant un développement économique permettant à la population de la région d'améliorer sa qualité de vie ».

En parallèle de cette cérémonie, en tant qu'ambassadeur de la « la vision verte » chère au Chef de l'État Denis Sassou N'Guesso, et auteur, entre autres, de l'ouvrage « Le Fonds Bleu / Mécanisme de financement et de gestion du Bassin du Congo pour la protection de l'environnement mondial », Michel Innocent Peya a reçu la distinction de Doctor Honoris Causa, en présence de Michel Roussin, ancien ministre de la Coopération de France, Jean Claude Lassalle, directeur du Groupe de Presse le Progrès, Hervé Diaz, président de l'École de Commerce de Lyon, les députés Michel Terrot et Julien



Michel Innocent Peya lors de la cérémonie de sa distinction au rang de Doctor Honoris Causa par l'École de Commerce de Lyon le 3 juillet 2020

Aubert, Jean Jacques Ndomba le Géomètre, ancien international des Diables Rouges et de nombreuses personnalités institutionnelles africaines et françaises.

Pour l'ancien ministre de la Coopération, cette rencontre était essentielle compte tenu des efforts qui ont été fournis par le Congo depuis des années pour sensibiliser l'opinion internationale à ce problème de l'environnement. « Il fallait qu'ici à Lyon l'on reconnaisse les mérites de l'un des apôtres du développement durable et de l'ambassadeur, personne dont nous avons reconnu les travaux et élevé aujourd'hui au rang de Honoris Causa », s'est-il justifié.

Avant Michel Innocent Peya, cette distinction avait déjà honoré plusieurs personnalités dont Faustin-Archange Touadéra, Président de la République Cen-

trafricaine, ou Clément Mouamba, Premier ministre de la République du Congo - Brazzaville, l'ayant reçu de Driss Guerraoui, il y a deux ans le mardi 6 février 2018 lui-même, Doctor Honoris Causa de l'École de Commerce de Lyon, établissement scolaire ouvert vers l'international, désireux d'entretenir un trait d'union déjà établi avec la République du Congo.

Profitant de son périple pour la promotion de la vulgarisation des idées protectrices de l'environnement, idées émises par le Chef de l'État Denis Sassou N'Guesso depuis plusieurs années, l'écrivain-chercheur s'est rendu entre autres, au siège de la Fondation Charles de Gaulle où les responsables ont réaffirmé la reconnaissance de Brazzaville, ancienne capitale de France Libre.

Marie Alfred Ngoma

La société Althea veut aider le Congo dans la gestion des équipements médicaux

Le président directeur général du groupe italien Althea, Alessandro Dogliani, a annoncé le 11 juillet à Oyo, dans le département de la Cuvette, sa volonté de coopérer avec le gouvernement congolais dans la gestion et la maintenance des équipements médicaux.

Cette annonce qui intervient en cette période de lutte contre la pandémie du coronavirus (Covid-19), a été faite à l'issue d'un entretien avec le chef de l'Etat congolais Denis Sassou N'Guesso.

« Nous sommes heureux d'être au Congo pour transmettre notre expérience dans le secteur de la gestion intégrée des technologies biomédicales. Notre contribution concerne la gestion de l'émergence de la Covid-19 », a indiqué Alessandro Dogliani.

« Nous avons géré également cette émergence en Italie où nous avons apporté une contribution importante. Nous avons non seulement fourni les appareils médicaux mais aussi assuré leur gestion, ainsi que la formation du personnel médical et technique à la gestion des appareils », a-t-il expliqué.

Le Congo a enregistré ces dernières semaines un nombre important des cas de Covid-19. A la date du 10 juillet, le pays comptait 2028 cas confirmés, dont 589 guéris et 47 décès.

« Nous avons décidé avec les autorités congolaises d'apporter notre contribution..., de revenir au Congo en fin août pour aider le pays à gérer les technologies et fournir l'appui qu'ont besoin les populations », a signifié Alessandro Dogliani.

La Rédaction

COVID-19

La croissance économique de l'Afrique estimée à 3% en 2021

Selon un rapport publié par la Banque africaine de développement (BAD), l'Afrique devrait connaître un rebond de 3% de sa croissance économique en 2021 si les gouvernements parviennent à juguler la propagation de la pandémie de Covid-19.

Dans une évaluation socio-économique complète de l'impact de la pandémie, la BAD a déclaré que la croissance devrait rebondir à 3% en 2021, contre -3,4% dans le pire des scénarios pour 2020. En effet, ces prévisions sont contenues dans un supplément aux perspectives économiques en Afrique de la Banque, publié le 30 janvier stipulant que la croissance de l'Afrique était prévue à 3,9 % en 2020 et à 4,1 % en 2021.

Le supplément prévient que les perspectives de croissance pour 2021 et au-delà dépendent largement de l'efficacité des gouvernements africains à aplatir la courbe de l'épidémie et des politiques de réouverture des économies. Il souligne également que la courbe de la pandémie en Afrique est en

train de s'aplatir progressivement. Cependant, compte tenu des insuffisances des systèmes de santé et de la protection sociale, le virus reste une menace pour les vies humaines et les moyens de subsistance des populations.

Selon Hanan Morsy, directrice du département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche à la BAD, le supplément des perspectives économiques en Afrique 2020 montre que pour la première fois, depuis un demi-siècle, l'Afrique serait confrontée à une récession économique en raison des retombées de la pandémie de Covid-19. Cela affecterait les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté car quarante-neuf millions d'Africains pourraient

être plongés dans la pauvreté, en particulier en Afrique de l'ouest et centrale, avec environ trente millions d'emplois en voie de disparition.

« Pour rouvrir les économies, les décideurs politiques devraient adopter une approche progressive et graduelle qui évalue soigneusement les compromis entre le redémarrage trop rapide de l'activité économique et la préservation de la santé des populations. », a fait savoir Charles Leyeka Lufumpa, économiste en chef par intérim et vice-président pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances à la BAD, ajoutant que les activités économiques peuvent être relancées progressivement sur la base des risques de transmission des diffé-

rents secteurs.

Pour sa part, le directeur exécutif du Consortium pour la recherche économique en Afrique et ancien gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Njuguna Ndung'u, estime que le supplément des perspectives économiques en Afrique 2020 est un outil de politique très important et utile pour les pays africains. Il sera utile maintenant et à l'avenir, car il donne à l'Afrique d'importantes stratégies à court, moyen et long terme.

Des mesures d'intervention urgentes pour atténuer l'impact de la Covid-19

La BAD suggère que les interventions dans l'ensemble du continent doivent être parfaitement articulées et comprendre plusieurs volets, notamment des mesures de santé publique pour

contenir la propagation du virus, de politique monétaire pour atténuer les effets de l'insuffisance de liquidités et les risques d'insolvabilité, ainsi que des mesures budgétaires pour limiter les impacts économiques de la pandémie sur les moyens de subsistance et pour aider les entreprises.

L'institution suggère également de nouvelles politiques de régulation du marché du travail destiné à protéger les salariés et les emplois, ainsi que des politiques structurelles devant permettre aux économies africaines de se reconstruire et d'améliorer leur résilience face aux chocs futurs. Le tourisme, les transports et les loisirs seront certainement les secteurs qui tarderont le plus à repartir.

Gloria Imelda Lossele

MALI

Le chef de l'Etat annule le décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle

Pour apaiser les esprits des populations et contrer les violentes manifestations qui ont secoué son pays le 10 juillet le président malien, Ibrahim Boubacar Keita, s'est adressé le week-end dernier à la nation, annonçant la révocation du décret de nomination des membres de la Cour constitutionnelle. Une des revendications clés des manifestants.

« Suite aux nombreuses analyses, consultations et sollicitations sur la crise post-électorale et, pour sauvegarder et préserver la vie des populations et celle des membres restants de la Cour constitutionnelle, j'ai décidé d'abroger le décret de nomination des membres restants de la Cour constitutionnelle et d'aller vers la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de la Cedeao », a déclaré le chef de l'Etat malien, Ibrahim Boubacar Keita, avant de spécifier que la dissolution de la Cour constitutionnelle conduira dès la semaine prochaine à la désignation des membres compétentes afin que cette cour reconstituée les aide rapidement à trouver les solutions aux contentieux issus des élections législatives. Ainsi, pour le président malien, il faut la prise des mesures d'apaisement judiciaires nécessaires. Celles-ci seront examinées car, les faits d'une extrême gravité ont été posés par les manifestants et méritent d'être examinés et sanctionnés et ce, avec des sanctions judiciaires appropriées.

« Pour être en plus grande capacité de faire face à la situation actuelle tout en donnant des chances au gouvernement de consensus, je continuerai de privilégier le dialogue, avec toutes les forces vives de la nation, pour la mise en place d'une équipe gouvernementale consensuelle, composée de cadres républicains et patriotes et non de casseurs et de démolisseurs du pays. Le Mali mérite mieux que ça, chacun dorénavant est édifié et a vu ceux qui aiment le pays et ceux qui sont les démolisseurs du pays », a-t-il précisé en rassurant que pour les victimes de ces événements, l'Etat de droit s'assurera, les libertés fondamentales seront préservées tant qu'il continuerait d'avoir le lourd privilège de servir ce pays. « L'Etat de droit nous assigne à tous des devoirs et des obligations. De ces droits comme de ces devoirs, je suis le garant », a conclu le président malien.

Rock Ngassakys

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bid Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

E-CONFÉRENCE

Huppert Malanda « L'écrivain est comme un coq qui annonce le lever du jour »

Initiée par les Editions+ en visio-conférence le 11 juillet dernier, la table-ronde autour du thème « Le rôle de l'écrivain dans la société post covid-19 » a permis aux panélistes d'apporter leur regard sur cette question en martelant sur la puissance des idées pour le changement de l'humanité.

L'année 2020 restera dans les annales comme l'une des plus infernales à cause de la pandémie de coronavirus qui a mis l'humanité dans le chaos. Dès le début de la propagation à grande échelle du virus dans plusieurs pays, la société s'interrogeait déjà sur ce que sera le monde après la pandémie.

Cette réflexion a été au cœur des échanges entre les écrivains de différents pays pour apporter des réponses. Le panel se composait de : Nicole Bouquet-Mikolo; Gaëtan Ngoua et Huppert Malanda du Congo Brazzaville; Jérôme Ouoba et Adamou L. Kantagba du Burkina Faso; Houssam Hassani (France-Comores); Samba Saphir (France-Cameroun) et Fidèle Mabanza (France- République démocratique du Congo).

Au cours de la conférence, les intervenants ont soutenu que la pandémie de Covid-19 a un impact redoutable sur l'économie africaine, plongeant le continent dans une



forte récession, jamais connue. Mais pas seulement. Elle a aussi un impact sociétal et civilisationnel significatif sur les populations. Pour autant, l'écrivain et journaliste d'origine camerounaise, Nicole Bouquet-Mikolo, estime que le monde ne changera pas à cause de la pandémie. « Il sera peut-être un peu difficile, mais il ne changera pas. Ainsi, le rôle de l'écrivain est de poursuivre son œuvre, à savoir : dénoncer, emmener à la réflexion,

Des panélistes lors des échanges/Adiac conserver l'histoire, divertir, éduquer et faire toujours voyager le lecteur », a-t-elle ajouté.

Révélee comme un laboratoire d'idées de rupture et un reflet de tous les possibles, la crise de Covid-19 aura, en effet, permis au débat intellectuel africain de prendre davantage un nouvel essor. Gaëtan Ngoua a déclaré que l'écrivain africain ne peut rester silencieux, alors qu'il vit dans une société fortement impactée par cette pandémie.

« L'Afrique a aussi quelque chose à apprendre aux autres continents car le pire qu'on prédisait ne s'est pas réalisé. Notre culture est riche et il est temps de la vulgariser et de s'en approprier à bon escient », en pense Nicole Bouquet-Mikolo.

De son côté, Huppert Malanda a souligné que la culture est au seuil de tout et les hommes doivent profiter de cela pour penser à d'autres formes de développement. Et d'ajouter, « l'écrivain est comme un coq qui annonce le lever du jour. Ce qui arrive avait été prédit par certains écrivains mais comme toujours notre voix n'est pas assez prise en compte. Nous devrions nous affirmer car la puissance des idées peut entraîner un changement ».

Lors de son intervention, Jérôme Ouoba a, par contre, déploré le manque de solidarité et de fraternité entre Africains face à cette pandémie. « Prenons-en conscience

et tirons des leçons pour l'avenir. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions relever les plus grands défis et c'est cet éveil que nous voulons voir au milieu de nous. Raison pour laquelle, nous écrivons et continuerons d'écrire pour changer les mentalités », précise-t-il.

Une pensée que partage Fidèle Mabanza. Il a, par ailleurs, invité l'écrivain à combattre le fanatisme et à s'indigner sur de nombreux faits en lien avec la situation de coronavirus en Afrique. « Notre plume ne doit pas toujours bercer le lecteur. Elle doit l'emmener à la réflexion et remettre en question tous les systèmes qui ne facilitent pas la vie des populations. Et il ne s'agit pas là de simples théories, mais plutôt du concret », a-t-il poursuivi.

Notons que de nombreux internautes ont salué l'initiative qui a duré environ 1h 45 mn.

Merveille Atipo

NATIONAL 2

N'Sondé à Hyères, Badia Mouanga quitte Blois



Jonathan N'Sondé lors de sa présentation avec le sponsor du club, Cyrille Belhomme (DR)

Jonathan N'Sondé s'installe durablement sur la côte varoise : après une saison terne à Fréjus-Saint-Raphaël (1 but en 16 apparitions en National 2), l'ancien Nantais s'est engagé en faveur du FC Hyères.

L'attaquant de 24 ans ne sera pas dépaycé, puisqu'il avait joué 14 minutes lors de la victoire de l'Etoile face à Hyères en octobre 2019. Pendant l'arrêt des championnats, en mars dernier, les deux équipes étaient respectivement 7^e et 9^e avec 27 et 25 points.

Dans la colonne des départs, notons que Jean-Bertrand Badia Mouanga ne poursuivra pas sa carrière à Blois. Le milieu offensif de 25 ans avait inscrit un but en 12 matches la saison dernière.

Camille Delourme

CHAMPIONNAT DES JEUNES DES MOINS DE 17 ANS

La Fécofoot pose les bases de l'organisation

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a pris, lors de sa réunion du comité exécutif tenue le 11 juillet à son siège, des mesures visant à rehausser le niveau du football des jeunes et féminin au Congo.



Jean Guy Blaise Mayolas au centre ouvrant les travaux/Adiac

La Fécofoot a adopté, au cours de cette session, le rapport de la commission ad hoc de réflexion sur le football des jeunes et féminin ainsi que la réorganisation de la Ligue 2 avant de décider de lancer, pour le compte de la saison 2020-2021, le championnat des jeunes dans la catégorie des moins de 17 ans. L'organe qui gère le football national a créé lui-même les conditions de sa réussite en plaçant les équipes engagées à cette compétition sous la responsabilité des quatorze clubs de la Ligue 1. « Il ressort de ce rapport pour la saison 2020-2021, outre le championnat national d'élite direct Ligue 1, il sera organisé un championnat des jeunes dans la catégorie U-17 dont les équipes seront endossées aux quatorze clubs de la Ligue 1 », indique le communiqué final.

Une bonne nouvelle puisque dans le processus d'octroi des licences aux clubs les instances internationales, notamment

la Confédération africaine de football avait fait obligation aux clubs de s'investir dans les programmes de formations des jeunes. Outre l'équipe seniors, chacune d'entre elle devrait avoir une équipe U-17 et U-20. Cette décision vient à point nommé puisqu'au cours de la même réunion les membres du comité exécutif ont été, par ailleurs, informés de l'éligibilité de la Fécofoot au programme de soutien technique (PST) de la Fédération française de football (FFF). « Ce programme permettra à la FFF d'assister la Fécofoot sur le football des jeunes », précise le communiqué final sanctionnant les travaux du comité exécutif de la Fécofoot. Outre le football des jeunes, la Fécofoot s'est prononcée sur la réorganisation du championnat national Ligue 2 en décidant cette fois-ci de soumettre un cahier des charges aux équipes engagées. Elle a, en outre, estimé que pour relever le niveau du football féminin,

l'organisation du championnat national direct était nécessaire. Signalons qu'au cours de cette session, la Fécofoot a adopté son budget exercice 2020, lequel s'élève en recettes et en dépenses à la somme d'1 milliard 668 millions 747 mille 778 francs CFA. La date du 12 septembre a été par contre retenue pour l'organisation de son assemblée générale ordinaire. « Cette session est la troisième de cette année 2020. Ce qui est une performance louable. Car malgré les bouleversements dus à la pandémie du coronavirus qui a perturbé toutes les prévisions de notre football planétaire, nous avons tenu le cap en réussissant à tenir pour ce premier semestre trois sessions comme l'exigent nos statuts. Cela est une preuve de notre ferme volonté à donner un nouvel élan à notre institution », a déclaré Jean Guy Blaise Mayolas, président de la Fécofoot.

James Golden Eloué

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU NUMÉRO
DE JEUNE AFRIQUE

LES 500 PREMIÈRES ENTREPRISES AFRICAINES



**DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT**
chez votre marchand
de journaux et en édition
digitale pour seulement
1€



LUTTE CONTRE LA COVID-19

Des sportifs à l'encontre des mesures barrières

Chaque dimanche, en début de matinée, à l'esplanade du stade Alphonse-Massamba-Débat ainsi qu'à celle du complexe sportif « La Concorde » à Kintélé, des milliers d'athlètes s'y rassemblent bravant les mesures édictées par le gouvernement pour éviter la propagation de la Covid-19.

« Vaut mieux un match de football à huis clos qu'un tel rassemblement », indique un observateur étonné de voir les sportifs, par milliers, prendre d'assaut l'esplanade du stade Alphonse-Massamba-Débat. Les pratiquants professionnels et amateurs des sports de compétition ou de maintien, des clubs de fitness s'y réunissent, en effet, en très grand nombre alors que depuis mars dernier, le gouvernement a interdit des rassemblements de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés. Une mesure qui reste d'ailleurs en vigueur jusqu'à cette période de déconfinement progressif qui est à sa deuxième phase.

Dans une atmosphère ambiante, ces sportifs font preuve de relâchement de comportement quant à l'ob-

servation des mesures barrières. « Il est difficile de faire certains exercices avec le masque parce que la respiration peut être étouffée », explique Yannick Mousavou, un amateur de boxe qui reconnaît pourtant qu'il y

a risque de contamination de Covid-19 en travaillant sans masque puisque la distanciation physique, notamment pour les sports de contact, n'est d'office pas respecté.

En dehors du stade Alphonse-Massamba-Débat, il

y a également l'esplanade du complexe sportif de Kintélé qui fait le plein les dimanches. Il convient de souligner que ce ne sont pas les fédérations sportives qui réunissent les athlètes dans ces endroits. Ils y vont pour la plupart d'eux-

mêmes. Ce sont beaucoup plus les pratiquants de sport de maintien qui, parfois, se rassemblent par clubs...

Voilà des foyers de contamination qui se multiplient à ciel ouvert. A cela s'ajoutent les rassemblements constatés lors des funérailles, des veillées mortuaires, des cérémonies de mariage... au moment où le taux de contamination à la Covid-19 est estimé à plus de deux mille cas. Le respect des mesures à tous les niveaux devrait se faire sans relâchement de sorte que les structures hospitalières en cours d'aménagement, pour augmenter la capacité de prise en charge, ne soient pas débordées ou encore que les efforts consentis par les pouvoirs publics dans la lutte contre la pandémie ne soient pas réduits à néant.

Rominique Makaya



Des sportifs rassemblés devant le stade Alphonse-Massamba-Débat

NÉCROLOGIE



Son Excellence Madame l'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire près la République du Congo, l'ensemble du personnel de l'Ambassade et la communauté ivoirienne vivant au Congo ont la profonde douleur de vous annoncer le décès, survenu le mercredi 8 juillet 2020, à Abidjan, de son Excellence Monsieur AMADOU GON COULIBALY, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Un deuil national a été décrété du vendredi 10 juillet au vendredi 17 juillet 2020.

A cet effet, un livre de condoléances est ouvert dans les locaux de l'Ambassade, six à l'Avenue des Compagnons de Debrazza, derrière le rond-point de la grande poste, du lundi 13 juillet au jeudi 16 juillet 2020 de 09 heures à 15 heures.

L'Ambassadeur

Thérèse N'DRI-YOMAN

Le relâchement des mesures barrières constaté dans la ville côtière

Certains habitants de la ville océane ne semblent pas s'inquiéter du nombre croissant des cas de contamination dans le pays, d'autant plus qu'ils négligent les gestes de prévention.

Dans les transports en commun et autres activités, on constate l'inobservance des mesures barrières contre la pandémie. « On se demande si le déconfinement progressif que la population a tant souhaité serait synonyme de laisser-faire. Comment comprendre dans les transports en commun, surtout au niveau de la société STPU, qu'aucune règle barrière n'est respectée », s'est interrogé un Ponténégrin. Et un autre de se plaindre : « Ces bavettes sont devenues des cache-bouches, parce qu'elles ne ferment que

la bouche et non le nez ». La non-distanciation physique, le nombre dépassant une cinquantaine de personnes et le rejet du port de masque sont visibles dans des veillées mortuaires et des églises de réveil. Face à ce comportement qui s'observait déjà au mois de juin passé, Jean-François Kando, le député-maire de la ville de Pointe-Noire, rappelait à la population que le relâchement au respect des mesures barrières était une chose condamnable. « La situation épidémiologique de la pandémie dans notre pays et l'évolution des chiffres dans notre ville ne laissent aucune place au renoncement des mesures barrières et au relâchement dans les comportements préventifs et collectifs », avait-il déclaré.

Faustin Akono

LIGUE DES CHAMPIONS CAF

Le Cameroun décline l'offre d'abriter le «Final four»

Selon plusieurs médias, le Cameroun aurait dit «non» à la proposition de la Confédération africaine de football (CAF) d'accueillir sur son sol la suite des rencontres de la Ligue des champions africaine 2019-2020, sous le format «Final four».

Reportées en avril dernier à cause de la crise sanitaire, les demi-finales de la ligue des champions auront lieu en septembre prochain. Un nouveau casse-tête pour la CAF, puisque le Cameroun n'abritera pas la suite de la compétition. La CAF attendait la réponse officielle de Yaoundé pour confirmer la tenue des demi-finales de cette compétition au Complexe sportif de Japoma, le gouvernement camerounais ne semble pas partager l'idée d'accueillir ce «Final four». Les raisons de ce désaccord seraient les dates des matches. Si la CAF aspire, en effet, planifier ces matches durant le mois de septembre, les autorités camerounaises demeurent sceptiques par rapport au calendrier du fait que, dans cette période, la ville de Douala est souvent sous des

«fortes pluies qui arrosent la capitale économique du pays», a relayé le site Orange-footballclub.

Selon cette même source, la Fédération camerounaise de football réclame un report d'un mois pour pouvoir recevoir les matches de la plus prestigieuse compétition interclubs en Afrique. Une requête qui aurait été rejetée par les dirigeants de la CAF.

Parmi d'autres raisons qui ont motivé la réticence du Cameroun figure la situation sanitaire due à la Covid-19 car le pays compte à ce jour plus de quatorze mille cas positifs.

Les dés sont ainsi lancés et la CAF doit trouver le pays hôte avant septembre, afin de permettre à ce dernier de réunir toutes les conditions pour réus-

sir ce pari. Ces demi-finales de la Ligue des Champions qui mettront aux prises Raja de Casablanca au Zamalek et le Wydad Casablanca à Al Ahly se joueront en un seul match. C'est également le cas des demi-finales de la coupe de la CAF qui auront lieu au Maroc, à huis clos, et opposeront Pyramids FC à Horoya AC, puis RS Berkane à Hassania Agadir.

Notons que le terme «Final Four» est un anglicisme qui se traduit par carré final ou Finale à quatre. Très utilisé dans les compétitions de basket-ball ou de volley-ball, voire même de handball, il consiste à réunir les quatre demi-finalistes dans un même lieu pour jouer la fin de l'épreuve sur un week-end seulement.

Rude Ngoma

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, 43^e journée, 2^e division

Nottingham Forest fait match nul à Preston North End (1-1). Si la performance chez le 8e n'est pas infamante, l'équipe de Brice Samba junior aligne un troisième match sans victoire (2 nuls et 1 défaite) et a beaucoup perdu dans le sprint final.

Désormais relégués à 11 points de la deuxième place, The Reds ne peuvent plus prétendre à une accession directe en Premier League. A trois journées du terme, Forest, 5e avec 68 points, devra engranger des points pour sauver sa place en play-offs, qui concernent les équipes classées entre la 3^e et la 6^e place.

Onzième avec 61 points, Bristol a fait une croix sur la course à la montée depuis plusieurs matches. En effet, le club de Han Noah Massengo courrait après un succès depuis le 15 février. C'est chose faite depuis samedi et la victoire à Middlesbrough (3-1). Sans Han Noah Massengo, resté sur le banc pour le 4^e match consécutif.

Croatie, 34^e journée, 1^{re} division

Le NK Osijek bat Istra 2-0. Merveil Ndockyt, titulaire, a tenté sa chance aux 15^e, 29^e et à la 69^e, mais il a trouvé le gardien des visiteurs sur sa trajectoire. Remplacé à la 91e. Averti à la 40^e, il devrait être suspendu pour la prochaine rencontre.

Avec cette victoire, Osijek est désormais maître de son destin dans la course à la deuxième place, synonyme de deuxième tour de qualification de la Ligue des champions. Le club de Ndockyt compte 4 longueurs d'avance sur Rijeka, le 4e, et 2 points d'avance sur le Lokomotiv Zagreb, 3e. Ce dernier, qui compte un match en retard à jouer ce dimanche, rendra visite à Osijek lors de l'ultime journée, le 25 juillet.



Merveil Ndockyt et ses co-équipiers se congratulent après leur succès sur Istra (DR)

Espagne, 40^e journée, 2^e division

Très mauvaise opération de Huesca qui perd trois points chez la lanterne rouge, le Racing Santander (0-1). Le club de l'Aragon, deuxième, reste sous la menace de Saragosse, qui reçoit Oviedo ce dimanche. Huesca devra prendre les six points lors des deux dernières journées, face à Numancia le 17 juillet, puis à Gijon le 20, tout en misant sur un faux pas de Saragosse. A Santander, Jordi Mboula est entré à la 63^e.

France, match amical

Le SM Caen s'est incliné à domicile face au Paris FC (0-1). En première période, Alexis Beka Beka, au milieu, et Kélyan Nsona étaient titulaires avant de sortir à la pause. Sont alors entrés le jeune Jason Ngouabi, qui a joué en défense centrale pen-

dant 30 minutes, Prince Oniangé et Hermann Moussaki. Ce dernier aurait mérité un penalty, mais l'arbitre n'a pas bronché.

Suisse, 30^e journée, 2^e division

Lausanne reprend sa marche en avant en battant Schaffhouse 1-0, avec Igor Nganga titulaire. Les Vaudois, qui enchaînent un deuxième succès (après 3 nuls et 2 défaites), comptent 8 points d'avance sur les Grasshoppers de Zurich, dont le match à Wil, vendredi soir, a été reporté à une date ultérieure : un joueur zurichois a été testé positif au coronavirus.

Belgique, match amical

Samedi, le Cercle de Bruges l'a emporté face à Courtrai (1-0). Titulaire, Guy Mbenza a marqué l'unique but du match d'un tir du gauche à l'entrée de la surface sur une remise de Gory (30e). Notons que l'international congolais avait déjà touché la barre

Bulgarie, 5^e journée des play-offs, 1^{re} division

Titulaire en pointe lors du déplacement chez le Levski Sofia, Dominique Malonga a offert la victoire au Lokomotiv Plovdiv (2-1). Après un premier tir dangereux à la 3e, il égalise à la 33e : sur un corner, en embuscade au second poteau, il marque d'une tête gagnante.

A la réception d'un corner, encore, il est servi de la tête par Akinyemi et place une demi-volée du droit, en pivot (76e). Implacable. Son premier doublé couleurs du Lokomotiv, pour un total de 3 réalisations en 6 rencontres. Avec la victoire en Coupe de Bulgarie et la qualification pour la Ligue Europa, on souhaite à l'attaquant de 31 ans de jouer la carte de la stabilité.

Dans le même temps, le CSKA Sofia de Bradley Mazikou a corrigé Beroe et Gaïus Makouta (5-0). Les deux Congolais étaient titulaires et ont disputé toute la rencontre.

Déjà sacré champion, Ludogorets se déplaçait chez le Slavia Sofia avec comme seule ambition d'établir un record de 36 matches sans défaite en championnat (la dernière datant du 26 avril 2019, lors de l'édition 2018-2019). Las, l'équipe bis, sans Mavis Tchibota resté sur le banc, s'est inclinée 1-3.

Suède, 7^e journée, 1^{re} division

Enfin un succès pour Helsingborg, tombeur de l'AIK 2-0. L'équipe de Ravy Tsouka Dozi, titulaire à son poste de latéral droit, reste lanterne rouge avec 5 points, mais lance enfin sa saison.

Turquie, 32^e journée, 1^{re} division Sans Delvin Ndinga, absent du groupe, Antalyaspor bat Alanyaspor (1-0). Le club du Congolais est 10e avec 41 points.

Camille Delourme

NÉCROLOGIE

Les enfants Bafoulo, Tsubaloko, Sita, Makanda, Malonga, Bakazolo, Makela et amis proches ont la profonde douleur d'annoncer la triste nouvelle du décès, survenu à Pointe Noire, dans la nuit du 9 au 10 juillet 2020, à l'âge de 78 ans, de Banzouzi Bafoulo Daniel.

Les modalités des obsèques vous seront indiquées ultérieurement

Pour tout contact

En France :

00 337 60 09 36 71

Au Congo :

00 242 05 528 73 73



Lucien Mihondono, agent des Dépêches de Brazzaville, Corentin Mihondono, Ludovic Mihondono, Georgette Diafouka et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père, oncle et grand-père, Georges Mihondono, agent à la retraite de l'Université Marien-Ngouabi, survenu le 11 juillet 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°27, rue Linzolo à Ouenzé. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

IN MEMORIAM



2 juillet 2013 - 2 juillet 2020, cela fait sept ans que disparaissent Mme Youdi Dianzinga Angélique et son fils Maixent Karl Nkounkou Youdi. La famille Youdi, Fernand, Aurélie, Udith Flore ne cessent de remercier sincèrement les parents, amis et connaissances qui les ont soutenus lors de la douloureuse épreuve.

Merci pour tout et une pensée profonde pour les êtres chers qui nous ont quittés.

M. Basile Oba, ancien travailleur de l'EXONPT, a le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances du village Illanga Bombokouta, district de Tchikapika, M. Boni et Mmes Marie Yongo et Dorette Yongo à Matoko, district d'Epena, le décès de leur chère épouse, fille, sœur, tante Mathilde Yongo, survenu le 5 juillet 2020, à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile conjugal sis n°44, rue Ngania Mikalou. Réf : arrêt Cordonnier, avenue Marien Ngouabi. La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.



RDC

Le Miss déçu des échanges entre le chef de l'État et le haut commandement de l'armée

Le mouvement trouve que les questions essentielles n'ont pas été examinées lors de cette réunion.

Le Mouvement des indignés de la situation sécuritaire de la RDC (Miss) s'est dit insatisfait des échanges entre le chef de l'État, Félix-Antoine Tshisekedi, et le haut commandement militaire tenus le week-end dernier. Ce mouvement trouve que les questions essentielles n'ont pas été examinées lors de cette réunion dont la purge au sein de l'armée et la traque de ceux qui ont fait monter les drapeaux sécessionnistes le 30 juin 2020, dans le Kivu.

Les indignés disent être d'avis que les auteurs des rapports qui ont fait l'objet d'échanges et discussions lors de la réunion du haut commandement militaire sont les résultats des éléments armés infiltrés dans les rangs des forces de défense et de sécurité congolaises. Pour ce mouvement, l'objectif de ces infiltrés serait de faire persister le chaos qui sévit dans la partie orientale



Félix Tshisekedi avec le haut commandement de l'armée

et dont l'ultime objectif est de briser la confiance du peuple dans les institutions politiques du pays et que, au moment venu, ils passeront à la réalisation de ce qu'ils rêvent toujours, à savoir la balkanisation du pays, en détachant une

majeure partie des provinces de la partie orientale de la RDC. Dans un communiqué publié après cette réunion, le Miss a réitéré sa recommandation des purges au sein de l'armée de toute personne sur laquelle plane un doute

concernant son implication à l'insécurité du pays. « Les indignés réitèrent leur recommandation concernant la nécessité d'une purge en débarrassant ou extirpant les forces de défense et de sécurité congolaises de tout

« Les indignés réitèrent leur recommandation concernant la nécessité d'une purge en débarrassant ou extirpant les forces de défense et de sécurité congolaises de tout militaire, policier et agent de renseignements sur qui pèse de forts soupçons d'intelligence avec l'ennemi »,

militaire, policier et agent de renseignements sur qui pèse de forts soupçons d'intelligence avec l'ennemi », a indiqué cette synergie. Cette structure citoyenne a aussi demandé au chef de l'État de réaliser ses promesses de campagne, dont le retour de la paix sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo (RDC).

Le chef de l'État, rappelle-t-on, a réuni, le 11 juillet, le haut commandement des Forces armées de la RDC. Lors de cette rencontre, les militaires congolais ont renouvelé leur serment de servir la patrie, de ne jamais trahir le pays mais aussi d'être loyaux au chef de l'État, le commandant suprême de l'armée et de la police nationale. Cette rencontre a également permis au chef de l'État et à la hiérarchie de l'armée nationale de parler de la situation sécuritaire du pays, en évoquant notamment l'incursion de l'armée centrafricaine sur le sol congolais dans l'ancienne province de l'Équateur.

Lucien Dianzenza

VIE DES PARTIS

Convocation imminente du congrès du Palu

La présidente de la commission ad hoc, Dorothee Gizenga, estime que le congrès peut être convoqué dans moins de trois mois.



Dorothee Gizenga

Après cinq mois de travail, la commission ad hoc chargée d'organisation du congrès du Parti lumumbiste unifié (Palu) a présenté au secrétaire général par interim de ladite formation politique l'état d'avancement des travaux, le 10 juillet. Elle s'est dite prête à déposer son rapport dans un délai d'une semaine après intégration des observations de son interlocuteur du jour.

Pour Dorothee Gizenga, plus rien ne peut retarder la convocation du 2e congrès du Palu. Elle a précisé que ce grand rendez-vous devrait intervenir dans moins de trois mois. Sa convocation aura le mérite de résoudre la crise de leadership qui gangrène actuellement le plus vieux parti de la République démocratique du Congo.

Quelques questions doivent, cependant, être réglées préalablement dont l'implication des deux groupes opposés, à savoir les ailes Godefroid Mayobo-Célestin Ngoma et Lambert Matuku-Kabwelulu-Ida Nzumba. La fraction observée au sein du Palu est à la base de la fermeture de sa permanence sur décision du vice-Premier, ministre de l'Intérieur. Le congrès à venir doit doter le Palu des dirigeants issus des urnes bénéficiant d'une véritable légitimité. Ces assises sont attendues par l'ensemble des militants de cette formation politique depuis plusieurs années car le premier congrès remonte à 1964.

Jeannot Kayuba

COVID-19

Gombe redevient l'épicentre de la pandémie à Kinshasa

Première commune par laquelle la pandémie de covid-19 est entrée à Kinshasa avant de se propager dans d'autres provinces du pays, la commune de la Gombe, la première à être confinée, continue de compter toujours plus de cas après son déconfinement il ya bientôt près de deux semaines.

Le confinement de la Gombe a été une stratégie proposée par les autorités du pays pour contrer la propagation de cette pandémie. Pendant plus de deux mois, la commune de la Gombe a tourné au ralenti. Les banques, les supermarchés et les autres activités ont été fermés. L'accès à cette commune a été conditionné par la présentation aux forces de l'ordre d'une carte d'accès remis par l'Hôtel de ville de Kinshasa. Les dispositifs de lavage des mains et de prise de température ont été positionnés dans les différents coins d'entrée et de sortie de cette commune où siège plusieurs institutions du pays.

Quelques jours après son déconfinement, la commune de la Gombe redevient l'épicentre de la pandémie. Selon le bulletin du comité multisectoriel à la riposte à la covid-19, cette commune a enregistré un cumul de six cent vingt-cinq cas positifs. Elle vient en tête de

dix zones de santé les plus touchées de Kinshasa jusqu'au 11 juillet. Elle est suivie de la zone de santé de Limete avec six cent vingt cas, Binza Ozone cinq cent dix, Kokolo quatre cent soixante-seize, Lemba quatre cent vingt-deux, Binza Meteo quatre cent dix-huit, Kasa-Vubu deux cent vingt quatre cas. La zone de santé de Mont Ngafula I a rapporté deux cent un cas, tandis que Lingwala et Kitambo ont respectivement cent quatre vingt-quinze et cent quatre-vingt-douze cas.

La recrudescence des cas dans la commune de la Gombe serait due au relâchement dans le respect des gestes barrières. Plusieurs personnes ne portent pas de masques et dans certains endroits tels que des magasins, alimentations, bureaux, on y trouve aucun dispositif de lavage des mains et de prise de température. Cette négligence a provoqué comme l'on peut le constater l'augmentation

des cas. A cela s'ajoute le refus volontaire de quelques personnes qui ne veulent pas croire à l'existence de la covid-19. Par conséquent, elles vivent comme si de rien n'était contribuant ainsi à la propagation de la maladie.

Depuis le début de la pandémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de huit mille soixante-quinze, dont huit mille soixante-quatorze cas confirmés et un cas probable. Au total, il y a eu cent quatre-vingt-dix décès et trois mille six cent vingt personnes guéries. Par contre, quatre cent quinze cas suspects ont été détectés après investigations. Quarante-deux nouveaux cas ont été confirmés, dont vingt-neuf à Kinshasa, huit au Nord-Kivu et cinq à Lualaba. Trois cent quarante-neuf échantillons ont été testés. Sur les vingt-six provinces du pays, quatorze sont touchées par cette pandémie.

Blandine Lusimana

MBANDAKA ET BUTEMBO

Olpa exige des sanctions après les mauvais traitements infligés aux journalistes

L'organisation déplore cette action ciblée contre des professionnels des médias, lors de la manifestation contre le choix de Ronsard Malonda à la présidence de la centrale électorale. Elle attend une action de la part du ministre chargé de l'Intérieur et de la Sécurité.

L'organisation libre de promotion et défense de la liberté de la presse, Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), exhorte le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et affaires coutumières à « instruire les services pour l'ouverture des actions disciplinaires à l'encontre des agents de police qui ont ciblé délibérément les journalistes à Mbandaka (Equateur) et à Butembo (Nord-Kivu), lors d'un rassemblement contre la désignation de Ronsard Malonda à la tête de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) ».

Dans une correspondance adressée à ce membre du gouvernement et signée par la secrétaire exécutive par intérim de l'Olpa, Chancelle Nsingi Bamenga, la chargée d'administration au sein de cette organisation, Nancy Zombo Lisolo, dont copie a été réservée au Premier ministre, l'organisation a vigoureusement protesté contre les mauvais traitements subis par plusieurs journalistes dans ces deux provinces où la police tentait d'empêcher les journalistes d'effectuer leur reportage sur le rassemblement organisé par les militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS/Mbandaka), parti politique dont est issu le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. « Il est inadmissible que des professionnels de la presse en plein exercice de leur travail puissent faire l'objet de



mauvais traitements par ceux qui sont censés protéger les personnes et leurs biens. Ces actes sont de nature à porter gravement atteinte au droit d'informer et d'être informé garanti par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme dûment ratifiés par la République démocratique du Congo », a fait savoir Olpa.

Une action ciblée contre les journalistes

L'organisation note que plusieurs journalistes s'en sont sortis avec des lésions corporelles et leurs effets confisqués (dictaphones, téléphones et argent). Jordan Ituta a été conduit

manu militari au bureau du commandement de la ville où il a été relâché après une demi-heure de privation de liberté. Dans son monitoring, l'Olpa indique que Chançard Lofalo, Christophe Bomboko, Dieu-Merci Boluka, Jordan Ituta, Kadhafi Tsikala, Roger Mulumba et Serge Nkumu respectivement journalistes aux stations de radio Bondeko, Equateur radio, Liberté FM, Libérale FM, Catholique Mwinda, Mambenga, toutes émettant à Mbandaka, chef-lieu de la province d'Equateur, ont été sérieusement molestés, le 9 juillet, par les éléments de la PNC/Mbandaka, sur ordre du colonel Guylain Nwembo de l'inspection provinciale de la police de Mbandaka, agissant à

son tour sur ordre du maire de la ville, Didi Edada. « Serge Nkumu, correspondant provincial de l'Agence congolaise de presse / Mbandaka, n'a pas été aussi épargné par cette brutalité policière », a souligné cette organisation.

A en croire l'organisation, à Butembo, ville située à 300 km de Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, Grâce Kombi, journaliste à Radio Télé Grands lacs a été brutalisé par les éléments de la PNC/Butembo, alors qu'il effectuait aussi son reportage sur une altercation entre policiers et partisans de l'UDPS/Butembo pour les mêmes revendications. Se disant persuadé qu'aucun effort ne sera ménagé dans le chef

du ministre « pour décourager ces pratiques liberticides qui ont jusqu'à présent terni l'image de marque des forces de défense et de sécurité, et qui risquent de menacer aussi la liberté de presse, un des piliers de la jeune démocratie congolaise », le comité exécutif de l'Olpa attend de ce membre du gouvernement central d'instruire ses services pour l'ouverture des actions disciplinaires et éventuellement pénales à l'encontre des agents de police qui ont ciblé délibérément les journalistes afin de les empêcher de travailler paisiblement et conformément à la loi.

Cette manifestation interdite par le gouvernement central, rappelle l'Olpa, avait pour but de s'opposer à la désignation et l'éventuelle investiture de Ronsard Malonda à la tête de la centrale électorale. Il est également rappelé que le chef de l'Etat avait, lors d'une réunion du Conseil des ministres, déploré certaines décisions liberticides prises par des autorités provinciales, parmi lesquelles la fermeture des médias, l'incarcération des journalistes et l'interdiction d'exercer leur profession. Félix Tshisekedi avait enjoint le ministre chargé des Droits humains à demander à ces responsables provinciaux de reporter leurs décisions. Et le ministre André Lite Asedea a clairement menacé les récalcitrants des poursuites judiciaires.

Lucien Dianzenza

MARCHES ANTI-MALONDA

Jean Pierre Bemba au premier rang parmi les manifestants

A la suite des militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et leurs alliés qui ont manifesté dernièrement pour protester contre l'entérinement de Ronsard Malonda à la tête de la Céni et les propositions de loi Minaku-Sakata relatives à la réforme judiciaire, le Mouvement de libération du Congo (MLC) s'est également mis au pas le 13 juillet.

Sous le couvert de la plateforme Lamuka dont il fait partie, le MLC et d'autres partis politiques de cette obédience ont tenu, eux aussi, à exprimer le 13 juillet leur désapprobation à la confirmation de Ronsard Malonda à la tête de la Céni ainsi qu'aux projets de loi controversés. Les militants de ces partis politiques étaient bel et bien dans la rue, tant à Kinshasa que dans les grandes villes du pays. Dans la capitale, ils étaient des milliers à avoir investis, tôt le matin, le boulevard Lumumba au niveau de la périphérie est.

Comme il l'avait promis, Jean Pierre Bemba, le seul leader de Lamuka présent à Kinshasa, était au premier rang des manifestants. Sa présence parmi les manifestants avait contribué à booster les énergies jusqu'à créer un engouement,

provoquant plusieurs ralliements à une cause désormais partagée. Il en a profité pour haranguer la foule et improviser une procession qui s'est révélée comme un baromètre pour évaluer son niveau de popularité. Dans d'autres coins de la capitale où les manifestants devaient se rassembler, d'autres cadres de Lamuka étaient là pour assurer leur encadrement. Jean Pierre Bemba, qui entendait porter haut les revendications de son peuple, a été obligé d'entrer dans sa jeep au niveau du Pont Matete à la suite des gaz lacrymogène lancés par la police pour disperser la foule immense et hystérique. Une incompréhension entre les policiers et les manifestants, qui tenaient à passer par Limete où se trouve le siège de l'UDPS, a donné lieu à des échauffourées. Tirs de



Une foule immense pendant la marche de ce 13 juillet à Kinshasa

sommation, gaz lacrymogènes, interpellations, arrestations, blessés, etc., la manifestation a pris une autre tournure. C'est sur ces entrefaites que la police a érigé une barrière pour empêcher la progression des manifestants. Ces derniers n'atteindront pas le Palais du peuple, point de chute d'une marche qui n'avait pourtant pas reçu le quitus de l'autorité urbaine. S'exprimant à l'issue de la manifestation, Jean Pierre Bemba a eu des mots

aimables vis-à-vis des Kinois et, particulièrement, des militants de Lamuka. « Je remercie la population, Lamuka a un avenir certain (...), le sens de la marche, c'était la protestation de la population. De manière pacifique, nous disons non à la désignation frauduleuse, non consensuelle et non transparente des animateurs de la Commission électorale nationale indépendante. Je pense que le bilan est positif. Je n'ai pas entendu parler des blessés, des morts et des

pillages, je me réjouis et je remercie la population », a-t-il, indiqué. Et d'ajouter que Lamuka revendique des droits et défend seulement les intérêts de la population. A noter qu'un peu partout dans le pays où l'appel de Lamuka a été entendu, les marches organisées se sont terminées dans la paix, sans incident majeur. Pas des blessés ni d'interpellations enregistrées notamment à Matabele, Goma, Kikwit, Mbandaka

Alain Diasso

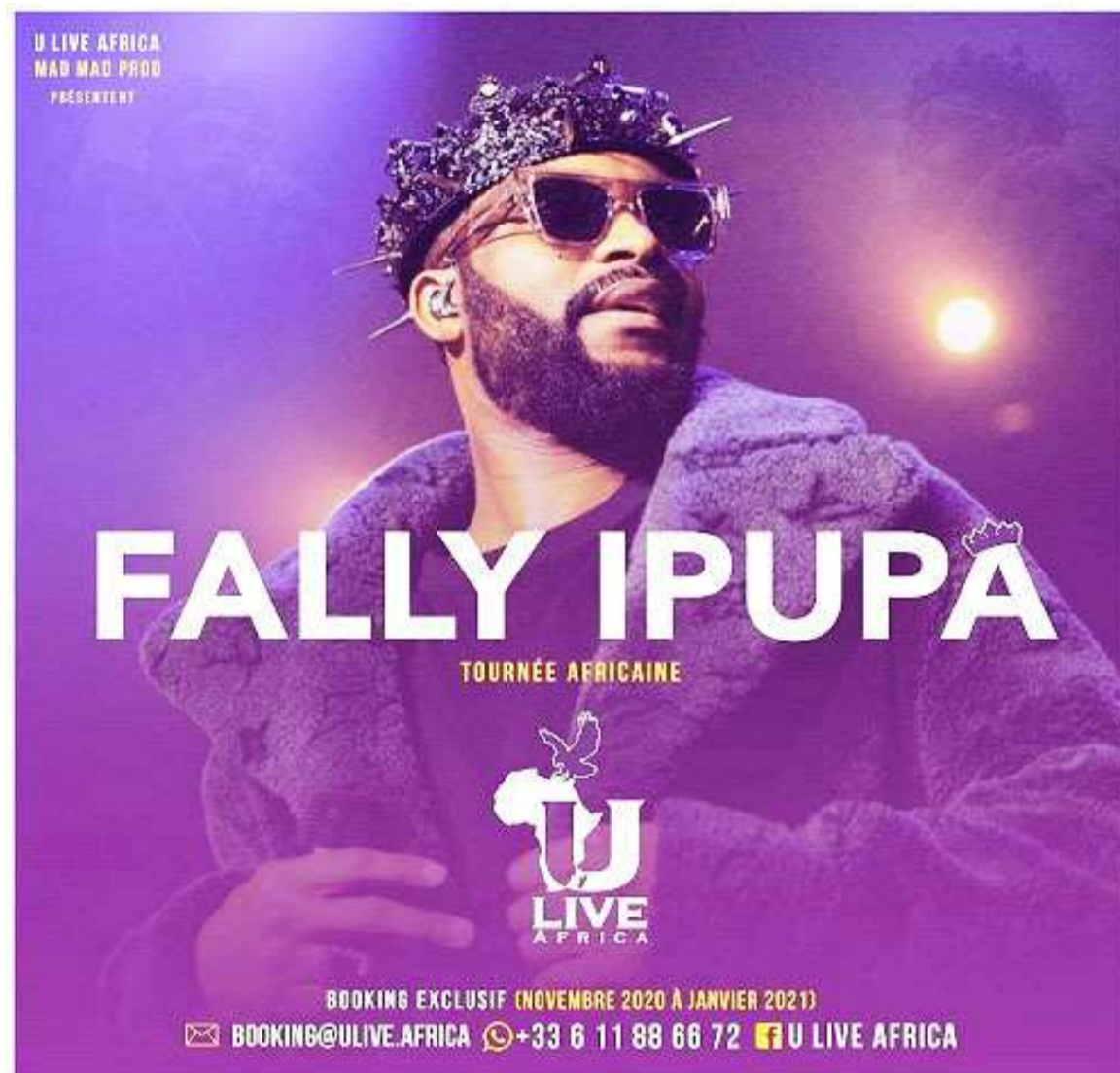
MUSIQUE

Fally Ipupa rejoint ULive Africa

Universal Music Africa a annoncé avoir ouvert la porte de son département live avec à la clé une tournée africaine programmée entre la fin de cette année et le début de l'an prochain, soit de novembre 2020 à janvier 2021.

La Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Libéria sont, selon le communiqué de presse publié le 10 juillet, les premières destinations d'El Maravillosso dans le cadre de sa prochaine tournée. Et les prémices de sa collaboration s'annoncent avec ULive Music Africa, département chargé de la promotion, production et de l'organisation des spectacles et tournées d'artistes en Afrique et dans la diaspora.

L'écurie ULive Africa met un point d'honneur au fait que la star congolaise a déjà un sacré mérite, à savoir « une riche carrière de plus de quinze ans » assortie « d'une centaine de scènes mémorables ». Du reste, il ne fait aucun doute que le dernier concert en date de Fally Ipupa à Paris en février 2020 ait définitivement joué en faveur de cette signature. Chose qu'Ulive relève d'ailleurs soulignant à propos qu'elle « intervient après le triomphe historique de



Dicap, la merveille à Bercy ». Il faut rappeler que les combattants n'étaient pas parvenus à empêcher ce show en dépit d'une mobilisation tous azimuts. Il avait d'ailleurs par la suite connu une importante médiatisation internationale eu égard aux échauffourées qu'il avait occasionnée.

« L'aigle d'Afrique » était visiblement jusqu'ici la pièce manquante d'ULive Africa qui compte déjà dans ses rangs un certain nombre « d'illustres artistes », fait savoir le communiqué. Il s'agit notamment de Vegedream et Niska dont la tournée africaine tenue en 2018-2019 est citée parmi sa « panoplie d'événements sans précédent » à l'instar de celle du regretté DJ Arafat en France tout autant que le concert de Burna Boy à Abidjan. À ces quatre chanteurs susmentionnés, il y a lieu d'ajouter Kiff No Beat, Charlotte Dipanda et Singuila sans que la liste ne soit exhaustive.

Nioni Masela



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h





Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv B4, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE,
DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES
TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MARINE MARCHANDE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

PROJET DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES EN STATISTIQUES

**AMI N°05/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/20
AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE
REALISER L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DES STATISTIQUES FORESTIERES, DES MINES, GAZ ET PETROLES.**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant individuel chargé de réaliser l'étude diagnostique des statistiques forestières, des mines, gaz et pétroles ».

2. Le but de cette consultation est de fournir un diagnostic clair et précis des sources des statistiques forestières, minières, pétrolières et gazières en vue de contribuer à l'amélioration qualitative de la production des dites statistiques officielles. De manière spécifique, il s'agit de : (i) Analyser le dispositif de collecte des statistiques forestières, minières, pétrolières et gazières ; (ii) réaliser un diagnostic approfondi des sources de données de chaque statistique ; (iii) proposer, pour chaque domaine statistique, des stratégies et un plan d'action d'amélioration de la production des statistiques avec des indicateurs d'évaluation de progrès réalisés.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforce-

ment des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant : un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées, une lettre de motivation.

4. Profil du consultant

- Avoir un diplôme universitaire (minimum Bac + 5) en sciences sociales, la démographie, statistique, sciences économiques ou dans tout autre domaine technique connexe est exigé ;
- Avoir cinq années d'expérience minimum et significative dans la conduite des études diagnostiques ou d'évaluations ;
- Avoir réalisé 2 missions similaires dans les pays en développement ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes statistiques des pays subsahariens ;
- Avoir une très bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels utilisés en statistique ;
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels utilisés en statistique.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version

de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 31 juillet 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_ UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 613 31 08

E-Mail : pstatcongo@gmail.com

**Fait à Brazzaville le 09 juillet 2020
Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT**

**AMI N°06/PSTAT MANIFESTATIONS D'INTERET/DMI/C/20
AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE
DE LA FORMATION SUR LES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR DES SERVICES.**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour la poursuite de la mise en œuvre des activités du « Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant individuel chargé de la formation sur les statistiques du commerce extérieur des services ».

2. Le but de cette consultation est de former les cadres de l'Institut National de la Statistique (INS) sur le commerce extérieur des services et élaborer le document méthodologique des statistiques du commerce extérieur des services.

3. L'Unité de coordination du Projet de Renforcement des Capacités en Statistiques (PSTAT) invite les consultants individuels à fournir en français sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou PDF), un dossier de candidature comprenant : un CV détaillé indiquant les missions similaires exécutées, une lettre de motivation.

4. Profil du consultant

- être titulaire, d'un diplôme d'ingénieur statisticien économiste ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir au minimum huit (8) années d'expérience professionnelle dans le domaine de la statistique ;
- avoir une expérience pratique dans l'élaboration et la production des statistiques du commerce extérieur des services ;
- être compétent dans la rédaction des notes méthodologiques ;
- avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
- Il doit être à même de travailler sous pression ;
- avoir une connaissance en langue française (oral et écrit) ;
- Avoir déjà exercé dans le domaine de la statistique avec les pays de l'Afrique en général et de l'Afrique subsaharienne en particulier.

5. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en

Novembre 2017 et Août 2018).

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : pstatcongo@gmail.com, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

7. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le 31 juillet 2020 (à minuit heure locale) et porter clairement la mention du poste sollicité.

8. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN STATISTIQUES_ UNITE DE COORDINATION DU PROJET, À BRAZZAVILLE, DERRIÈRE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU CONGO, BLOC 1, PARCELLE 70/59 BIS, ARRONDISSEMENT 2 BACONGO

Tél : +242 22 613 31 08

E-Mail : pstatcongo@gmail.com

**Fait à Brazzaville le 09 juillet 2020
Patrick Valery ALAKOUA
Coordonnateur du PSTAT**

RUPTURE DES CONTRATS AVEC LES SÉLECTIONNEURS

Le Congo laisse encore ses plumes

Le verdict est tombé dans l'affaire opposant l'Etat congolais à Sébastien Migné. La partie congolaise devrait payer à l'ancien sélectionneur des Diables rouges la somme de 474 mille euros soit plus de 311 millions de francs cfa dans un délai de 30 jours.

La Commission de discipline de la Fédération internationale de football association (Fifa) n'a pas été tendre envers la partie congolaise. Pas du tout. Cette commission a en effet demandé au Congo de payer dans un délai d'un mois, la totalité des impayés de salaire à l'ancien sélectionneur des Diables rouges, estimée à 20 mille euros soit plus de 13 millions de francs Cfa. Le Congo doit ajouter à cette somme 454 mille euros estimés à plus de 297 millions de francs cfa pour les frais d'indemnisation dus à la rupture de contrat sans cause.

Avec les frais de procédure estimés à 9 millions de francs cfa que la partie congolaise doit également payer à la Fifa, la valeur du montant a été revue à la hausse (plus de 320 millions de francs cfa). Ce n'est pas tout car la somme que l'Etat congolais doit payer à Sébastien Migné a-t-on appris, sera majorée de 5% si le Congo n'honore pas son engagement de payer la totalité de ce montant dans le délai qui lui est accordé.

Adjoint de Claude Le Roy lors de son passage chez les Diables rouges, Sébastien Migné a retrouvé l'équipe nationale du Congo



L'ancien sélectionneur des Diables rouges Sébastien Migné/Adiac

comme sélectionneur le 13 mars 2017 en remplacement de son compatriote Pierre Lechantre. Il avait signé son contrat avec pour principale mission de qualifier les Diables rouges à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations

2019. Mais, il n'était pas allé au bout de son contrat puisqu'il avait démissionné le 29 mars 2018 après avoir dirigé qu'un seul match des éliminatoires contre les Léopards de la République démocratique du Congo (1-3 à

Kinshasa lors de la première journée des éliminatoires). Migné a pris le relais de Lechantre dans les éliminatoires de la Coupe du monde 2018 et a aussi dirigé sur le banc des Diables rouges quelques matches amicaux dont celui de France contre la Guinée Bissau (2-0) avant de s'en aller après sa première victoire remportée sur le banc de l'équipe nationale.

« Aujourd'hui, les conditions ne semblent plus réunies pour que je puisse sereinement continuer ma mission ici au Congo. Mon honnêteté et mon intégrité m'ont fait penser qu'il était préférable de cesser notre collaboration. C'est le cœur gros que j'ai décidé de partir... J'aurais voulu participer plus longtemps à cette aventure CAN 2019 mais malheureusement c'est impossible », avait-t-il indiqué dans la lettre adressée à ses joueurs. La partie congolaise avait justifié que la résiliation du contrat du technicien français était entachée d'un vice de forme puisqu'elle s'était faite selon les dirigeants congolais, au mépris de l'article 10 alinéa 2 du contrat à durée indéterminée. « Le contrat ne peut être résilié que dans les cas suivants : l'accord des deux

parties, la faute lourde imputable à l'une des parties et cas de force majeure. »

Malheureusement dans le procès, la partie congolaise n'a pas eu gain de cause. Migné a gagné comme ses prédécesseurs. Visiblement, le Congo n'a donc pas appris de ses erreurs du passé. Récemment, pour rupture abusive des contrats des anciens sélectionneurs Christian Letard (2004-2005) et Noel Tosi (2005-2006), il a été contraint par le Tribunal arbitral du Sport de payer d'énormes sommes pour échapper à une éventuelle suspension de toutes les compétitions internationales. « Le comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fecofoot) a été informé du verdict de la Commission de discipline de la Fifa dans l'affaire opposant l'Etat congolais à l'entraîneur Sébastien Migné. Il ressort de celui-ci que le Congo devra payer à Sébastien Migné la totalité de ses impayés de salaires pour rupture de contrat sans juste cause et ce, dans un délai de 30 jours », peut-on lire dans le communiqué final du comité exécutif de la Fecofoot.

James Golden Eloué

LIVRE

«La foi de Ferréol » édité à Renaissance africaine

Le premier recueil de poèmes du député et écrivain Ferréol Gassackys contient une soixantaine de pages. A travers « La foi de Ferréol », l'auteur exprime par envolées lyriques ce en quoi il croit et considère comme des guides vertueux.

La parole du poète, semée comme des grains du futur, se fait ici l'expression la plus sincère de l'amour et de l'espoir face aux incertitudes de l'existence. Dans cet imaginaire poétique, Ferréol Gassackys s'emploie à rendre hommage aux hommes qui ont su imprimer leurs marques dans l'histoire de l'humanité, à magnifier l'amour pour s'affranchir de la haine qui habite le monde. Parole de soleil, sa poésie est chant d'humanisme, peut-on lire à la quatrième de couverture.

Préfaçant ce recueil de poèmes, Elvez Ngaba pense que la parole poétique de Ferréol Gassackys trouve son éclosion dans l'humus de cet humanisme intégral qui l'habite et qui demeure à jamais la strate fondatrice dont se nourrit toute sa création littéraire. Ce premier chant poétique que Ferréol donne à lire sonne comme une promesse d'espoir irradiant de sa verve toute conscience humaine. Loin d'être contemplatrice, c'est une poésie qui se veut parole de réminiscences et de reconnaissance éternellement renouvelée à la mesure de l'héritage et du lien qui le rattachent à l'homme, à son peuple et à tous ceux qui ont réussi à imprimer leurs rythmes à sa marche vers le destin.

« Ferréol Gassackys est un poète qui ouvre son cœur au frémissement de l'amour et du souvenir

pour y débusquer une raison d'exister et de semer sur la terre des hommes des mots affamés d'espoir et de progrès. Il aspire donc à la simple élévation de l'esprit. La poésie de Ferréol exprime ce qu'il y a d'essentiel en l'homme ; elle s'élève au-delà des incertitudes existentielles et révèle un paysage mental mu par un réseau d'émotions, de souvenirs et d'obsessions, lequel permet un mode particulier de saisie et de compréhension de notre réel », poursuit le préfacer.

La verve poétique de Ferréol Gassackys, ajoute-t-il, trouve ainsi sa consistance dans l'acte de célébrer la mémoire. Tant il est vrai que l'oeuvre prend d'abord forme dans l'évocation des êtres illustres perdus dans l'infini voyage vers l'au-delà. Le poète se résout ici à leur rendre un hommage post-mortem, d'autant plus qu'il garde bien enfoui en lui le souvenir de leur présence à ses côtés, et demeure à jamais reconnaissant de leurs empreintes dans sa vie. Aussi se sait-t-il un fruit de leur semence et le prolongement de leur être-aumonde : « Je ne vous oublie point et chaque jour qui passe me rappelle vos vies/ Combien vous m'avez construit et ainsi permis l'achèvement. »

Pour le préfacer Elvez Ngaba, Ferréol Gassackys est conscient d'un

héritage qu'il veut pérenne. Il y a chez lui cet éternel sentiment de gratitude envers toutes ces femmes et tous ces hommes qui l'ont aimé,

instruit et marqué. Ces héros dans l'ombre, bien que disparus, continuent à habiter sa mémoire comme une blessure : « Je vous demeure

soumis et j'implore votre présence », écrit l'auteur.

Pourquoi La foi de Ferréol ? L'auteur éponyme pense que c'est juste pour exprimer par envolées lyriques ce en quoi il croit et qu'il considère comme des guides vertueux. « J'ai écrit ce recueil de poèmes parce que j'ai été largement sollicité depuis des lustres par des éditeurs et autres publicistes pour dévoiler ma prose poétique, il faut croire que le moment est venu ! », dit Ferréol Gassackys. Homme politique congolais, Ferréol Gassackys est député de la troisième circonscription de Poto-Poto (troisième arrondissement de Brazzaville). Membre de la commission des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, conseiller des affaires étrangères, il est diplômé d'études supérieures spécialisées en relations internationales. Ferréol Gassackys est avant tout un homme de culture féru de lettres. Il a été de 2003 à 2005 commissaire général du Festival panafricain de musique. Marié et père de deux enfants, il est commandeur dans l'ordre du mérite congolais.

Notons que Ferréol Gassackys a deux ouvrages à son actif : « Les hasards du destin » paru en juin 2019, et « Frikia, pèlerin des âges » publié en juin 2020, tous aux éditions LHarmattan Congo- Brazzaville.

Bruno Okokana

